

11 D'ARMES
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 62 avenue du Plateau des Glières
86000 POITIERS
918 740 333 RCS POITIERS

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 1^{ER} JUILLET 2025

Le 1^{er} juillet 2025, à 10H00, les associés de la Société 11 D'ARMES se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 11 place du Maréchal LECLERC 86000 POITIERS, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Romain DEMAILLY préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- Romain DEMAILLY, demeurant 4 place du Clos des Carmes 86000 POITIERS détenteur de la pleine propriété de 312 actions, trois-cent-douze actions.
- CAFE DU THEATRE, SARL, au capital de 68 000 immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 352 501 035 au RCS POITIERS, ayant son siège social 3 place du Maréchal LECLERC 86000 POITIERS détenteur de la pleine propriété de 288 actions, deux-cent-quatre-vingt-huit actions, représentée par Laurent ROUCHAUD, gérant.

Total des actions des associés présents ou représentés : 600 actions détenues en pleine propriété sur les 600 actions composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolution proposés par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification de l'art « Exercice social » des statuts,

- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION – MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de procéder à la modification de la date de clôture de l'exercice social. Ainsi la date de clôture d'exercice initialement fixée au 30 septembre de chaque année sera désormais fixée au 31 mars de chaque année.

En conséquence, l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2024 sera clos le 31 mars 2026 aura une durée exceptionnelle de 18 mois

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - MODIFICATION DE L'ARTICLE "EXERCICE SOCIAL"

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier l'article 6 des statuts « Exercice social » :

« ARTICLE 6 - Exercice social

L'exercice social commence le **1^{er} avril** de chaque année et se termine le **31 mars** de l'année suivante.»

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 10H30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les associés présents :

Romain DEMAILLY

SARL CAFE DU THEATRE - Laurent ROUCHAUD